

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	38	45

**N° 102/2018**

**OBJET : Modalités de versement des subventions allouées aux crèches associatives de l'ex-CCLAG pour l'année 2017**

**L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 05 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Patrick CASTRO donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mr Pascal BAYONI donne procuration à Mr Dominique BLANCHOT, Mr Michel ZDAN donne procuration à Mr Bernard TISSEIRE, Mr René MARCHAND donne procuration à Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Mme Sabine PARACHE donne procuration à Mme Nadia ESTANG, Mr Michel COURTIADÉ donne procuration à Mr Denis BEZIAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Patrick LACAMPAGNE.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Danielle TENSA a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes soutient financièrement les associations du territoire en charge de la gestion des établissements d'accueil collectif des jeunes enfants, dans le cadre de la compétence petite enfance.

Monsieur le Président énonce que suite à la fusion du 1er janvier 2017 des Communautés de Communes Vallée de l'Ariège et Lèze Ariège Garonne, il est proposé pour l'année 2017 de maintenir les conditions de versement des subventions à l'identique pour les associations de l'ex-CCLAG en charge de la gestion d'établissement d'accueil collectif des jeunes enfants. Soit un montant fixe de 46 000 € par association ainsi que le reversement de la Prestation de Service liée au Contrat Enfance Jeunesse de la CAF.

Cette délibération vise à définir le montant de reversement de la PSEJ en fonction des calculs opérés précédemment par la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne (85% X 67.25% X montant PSEJ), pour les associations suivantes, reconnues d'entité publique et chargées d'une mission de service public pour le compte de la Communauté de Communes,

Association Les Ptitous au Vernet, un montant de reversement de la PSEJ de 28 568.40 €

Association Les Petits Canailoux à Lagardelle sur Lèze, un montant de reversement de la PSEJ de 15 868.13 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

**DECIDE** d'attribuer au profit de l'association Les Ptitous au Vernet, un montant de subvention de reversement de la PSEJ de 28 568.40 €

**DECIDE** d'attribuer au profit de l'association Les Petits Canailoux, un montant de subvention de reversement de la PSEJ de 15 868.13 €

**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin de versement des fonds correspondants pour l'année 2017

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS